



AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR
Règlement n° 533 intitulé
« Règlement sur la tarification des loisirs
(bibliothèque, camp de jour, jardin communautaire
et marina – exercice financier 2019) »

AVIS PUBLIC est par les présentes donné aux citoyens de la Ville de Ville-Marie par le soussigné, directeur général;

QUE lors de la séance ordinaire tenue le 3 décembre 2018, le règlement n° 533 a été adopté.

Le règlement n° 533 entre en vigueur le 11 décembre 2018, jour de sa publication, et est disponible pour consultation au bureau du greffe situé à l'hôtel de ville, au 21, rue St-Gabriel Sud à Ville-Marie, aux heures et jours normaux d'ouverture.

DONNÉ à Ville-Marie, ce 4^e jour de décembre 2018.

ORIGINAL SIGNÉ

Martin Lecompte
Directeur général et secrétaire-trésorier

Certificat de publication

Je soussigné, Martin Lecompte, directeur général et secrétaire-trésorier de la Ville de Ville-Marie, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut en l'affichant aux endroits requis le 4 décembre 2018 et en faisant paraître copie dans le journal Le Reflet Témiscamien le 11 décembre 2018.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 4^e jour de décembre 2018.

ORIGINAL SIGNÉ

Martin Lecompte
Directeur général et secrétaire-trésorier